

LE BIENHEUREUX FRANÇOIS DE CAPILLAS

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS,

PREMIER MARTYR DE LA CHINE

(Suite)

L'instrument de supplice consiste en deux planchettes égales mesurant deux palmes de longueur, quatre de largeur et deux doigts d'épaisseur. A l'une des extrémités, les deux planchettes sont réunis par des charnières et peuvent s'ouvrir et se fermer comme un livre. — Au centre de la partie intérieure, les planchettes ont un creux destiné à retenir la cheville du pied et à ne pas la laisser échapper, alors qu'on serre ces mêmes planchettes. Voici comment on applique cet infâme instrument. Le patient est couché la face contre terre et les deux pieds réunis ensemble. On enferme les chevilles entre les deux planchettes, précisément à l'endroit des creux qui sont faits pour prévenir le déplacement des chevilles. Au signal du juge, les bourreaux saisissent les petites cordes au moyen desquelles il serrent l'instrument, lequel appuyant fortement sur les deux chevilles, déplace et disloque les os du pied au point de les superposer l'un à l'autre.

L'horrible souffrance causée par cet infernal instrument est telle qu'on préférerait n'importe quelle mort à cette torture, même pendant un court moment. La durée de ce cruel martyr est laissée au bon plaisir du juge qui, lorsqu'il veut le faire cesser, donne l'ordre de relâcher les cordes. Et c'est alors que la douleur du malheureux patient arrive à son apogée, quand les os reprennent leur position normale.

L'ordre étant donné par l'impie mandarin, les bourreaux se mirent aussitôt en devoir de l'exécuter. Ils firent déchausser le P. de Capil'as et l'ayant couché la face contre terre, il lui mirent le terrible instrument aux chevilles. Le martyr était loin de s'imaginer ce qu'était ce genre de torture. Ressentant une indicible douleur, à peine avait-on tiré sur les cordes, il allait, — comme il nous le dit lui-même